

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

Séance du 26 décembre 2015

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Maryse MAZARIN, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Nathalie MARTINS, Madame Karol POULEN, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Samir SOUADJI, Madame Catherine MOROT, Monsieur Malik OUADI, Madame Nathalie SOUTINHO.

- excusés représentés : Monsieur Philippe BRUSCOLINI ayant donné pouvoir à Madame Henriette CAZENAVE, Madame Aline PINEAU ayant donné pouvoir à Madame Gabriella THOMY, Monsieur Alain DURANDEAU ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Bernard CHABOUD ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON, Madame Catherine LETELLIER ayant donné pouvoir à Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Laurent CHAUVIN ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Fabienne LAURENT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Pascal SARAH ayant donné pouvoir à Monsieur Lino FERREIRA, Madame Solenne GUILLAUME ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE.

- excusés : Madame Nijolé BLANCHARD, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Alexandre BERGH, Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.

Madame Karol POULEN, Conseillère municipale, Secrétaire de séance

L'an deux mille quinze, le vingt-six décembre à 10h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 18 décembre 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 10h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Madame Karol POULEN, Conseillère municipale a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Election de conseillers municipaux pour siéger au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial "T7"

ARTICLE 1.

PRECISE que M. François ASENSI élu conseiller métropolitain au sein du conseil de la métropole du Grand Paris lors de la séance du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015 de la commune de Tremblay-en-France, est de fait élu en qualité de conseiller territorial pour siéger au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial « T7 ».

ARTICLE 2.

PROCEDE à l'élection de six conseillers territoriaux appelés à représenter la commune de Tremblay-en-France au sein du conseil de l'établissement public territorial « T7 ».

ARTICLE 3.

PRECISE que cette élection a lieu au scrutin secret de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation ; chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il est précisé que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN LISTES DE CANDIDATS

Madame DE CARVALHO Virginie	Monsieur MONTES Mathieu
Monsieur ARDJOUNE El Madani	Madame JAOUANI Amel
Madame DUBOE Nicole	Monsieur FERREIRA Lino

RESULTAT DU VOTE

-Nombre de votants : 32

-Nombre de suffrages exprimés : 32

-Majorité absolue : 17

-Nombre de voix obtenu par la liste de Mme DE CARVALHO : 32

ARTICLE 4.

PROCLAME élus, à l'issue du tour de scrutin pour siéger au sein du conseil de l'établissement public territorial « T7 » :

Madame DE CARVALHO Virginie	Monsieur MONTES Mathieu
Monsieur ARDJOUNE El Madani	Madame JAOUANI Amel
Madame DUBOE Nicole	Monsieur FERREIRA Lino

ARTICLE 5.

PRECISE que chaque conseiller territorial sera autorisé à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein dudit établissement public territorial et à participer à toutes commissions internes.

ARTICLE 6.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente affaire.

Vote secret

Personnel communal - Créations/suppressions de postes

ARTICLE 1.

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 28 décembre 2015 de la manière suivante :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
-1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	16	15	Réintégration d'un agent en disponibilité. Poste qui avait été transformé depuis le départ de l'agent en catégorie B
+1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	41	42	
-1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	42	41	Stagiairisations de 3 agents
-1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	46	45	
-1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe	29	28	
+3 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	275	278	
-1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	37	36	
-3 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	18	15	Retraite de 3 agents – Postes remplacés sur un grade différent.
-1 rédacteur	27	26	1 Recrutement par voie de mutation, 1 stagiairisation et 1 reclassement administratif d'un agent en repositionnement
-1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19	18	
-1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	58	57	
+3 adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe	59	62	
-1 assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	07	06	Recrutement d'un professeur de musique par voie de mutation
+1 assistant d'enseignement artistique	01	02	Démission d'un professeur de conservatoire
-1 assistant d'enseignement artistique à TNC 30%	02	01	
-1 éducateur des activités physiques et sportives	12	11	Redéploiement d'un poste
+1 attaché territorial	72	73	
-1 agent social de 1 ^{ère} classe	01	00	Avancement de grade
+1 agent social principal de 2 ^{ème} classe	00	01	
-2 médecins de 2 ^{ème} classe	02	00	Démissions
-2 auxiliaires de puéricultures de 1 ^{ère} classe	20	18	Retraite de 2 agents en reclassements professionnels qui ont été remplacés sur un autre grade
-2 conseillers des APS	02	00	Suppression des 2 emplois suite recrutements effectués sur un autre grade
-2 assistants socio-éducatifs	04	02	Recrutements effectués sur un autre grade
-2 assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2 ^{ème} classe	07	05	Recrutements
+2 bibliothécaires	04	06	
-1 technicien territorial	15	14	Régularisation suite démission d'un agent aux services techniques. Redéploiement des missions en interne
-1 infirmière de classe supérieure	03	02	Recrutement directrice de crèche. Candidate retenue titulaire du grade de puéricultrice de classe normale
-1 infirmière cadre de santé	02	01	
+1 puéricultrice de classe normale	01	02	
-2 ingénieurs principaux +1 ingénieur	7 11	5 12	Suppressions d'un poste suite au départ d'un agent en retraite qui ne sera pas remplacé et mutation d'un agent vers une autre collectivité. Ouverture de poste aux services techniques – service prévention et incendie

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 28 décembre 2015 de la manière suivante :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
- 5 attachés territoriaux	73	68	Avancement de grade

+5 attachés principaux	13	18	
-1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	57	56	Recrutement
+1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	62	63	
+1 médecin hors classe à TNC 14,28%	00	01	Recrutement d'un ORL-transfert de CDI

ARTICLE 2.

PRÉCISE que dans l'éventualité où les postes ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents non titulaires conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

La séance est levée à 10h40.

Le Secrétaire de séance : Madame Karol POULEN, Conseillère municipale

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 28/12/2015.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services,
Monsieur Hacène TIGHREMT.